NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Fontaine, vicaire à Aniche, est transféré à Saint-Maurice-lez-Lille; M. l'abbé Guyot, vicaire à Bousies, est transféré à Tourcoing Saint-Christophe; M. l'abbé Tison, vicaire à Saint-Maurice-lez Lille, est transféré à Solesmes; M. l'abbé Dumoulin, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Bousies.

M. l'abbé Verbecque, vicaire à Tourcoing-Notre-Dame est nommé curé à Wylder; M. l'abbé Dhaussy, vicaire à Marcq-en-Barœul, est transféré à Aniche; M. l'abbé Wulleputte, vicaire de la paroisse de St-Joseph, à Roubaix, est nommé vicaire à Halluin en remplacement de M. Dedryver, transféré à Vieux-Berquin.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Jeudi 3 Janvier 1895* —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,8· la douz.
Limandes soles, 0,60 centimes le 1/2 kilo
Soles à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k
Langoustes extra « à » fr.		Cabillaud	0,50
Homards (gros) » » » » à » » f.		Maquereaux	0,60
Crabbes	0,00 et 0,»»	Soles	1,75
Ecrevisses(moyes)	0,.. et 0,25	Turbots	1,25
		Bar	»,»»
Escargots. la douz.	et 0,80	Barbue	1,25
		Raies	0,50
HUITRES	la douz.	Flotte	»,»»
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (pleis)	»,»»
Moules (le kilo)	0,15	Truite saumonée	»,»»
Salaisons		Anguilles de rivière	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	1 25	Anguilles de mer	»,»»
Morue nouvelle le 1/2 k.	0,75	Vives	»,»»
Harengs saurs à 05 2p· 15c 0,10 pièce		Saumon blanc	»,»»
Harengs salés 2 p· 15 c. et 10 c. pièce		Crevettes	»,»»
Craquelots, 0,15 la pièce		Brochet (eau douce)	»,»»
GROS ET DÉTAIL		Merlans	»,»»
		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Harengs frais, 1 pour	

Véritables Keapers, harengs fumes sans sel 0,20 la pièce.

HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

Concerts et Spectacles

Théâtre Deschamps. — La représentation de mardi soir a débuté par *Marie Jeanne ou la Femme du Peuple*. Ce vieux drame, si souvent sur l'affiche de tous les théâtres, a été interprété d'une façon satisfaisante en somme, malgré quelques défauts de mémoire de M. Hillairet (Bertrand). M. H. Couvreur a été un excellent Remy et M. Germain a, comme presque toujours, trop solennisé son rôle de traître. Mme Daussy a eu de beaux moments dans le rôle de Marie Jeanne.

A ce drame a succédé *Le Talisman*, opérette non encore représentée à Roubaix, paroles de Dennery et Burani, musique de Robert Planquette. *Le Talisman* est du genre bouffe en plusieurs parties un peu risquées, et plus sérieux en certaines autres. La musique en est gracieuse. Voici quelle est sa donnée : *Un jeune homme un peu naïf* pour le siècle des folies qui a été numéroté XVIIIe croit encore aux fées et aux talismans.

Sa jeune cousine, qui ne veut point le ramener de ses idées plus que poétiques, lui donne comme talisman une bague précieuse qui se trouve avoir été confiée par Louis XV, lorsqu'il était encore pour son peuple *Louis le bien aimé*, à une sienne grand'mère.

Muni de cet objet, le bon garçon part pour la cour, et, par des circonstances s'échelonnant à souhait, voit s'ouvrir devant lui devant toutes les portes. Il devient colonel, condition obligée pour pouvoir épouser sa cousine, et obtient du roi lui-même la grâce de son frère de lait, soldat qui avait offensé Sa Majesté en jouant du fifre.

Tout cela se poursuit en manière de folie, sans trop de couture, mais en résumé avec assez d'agrément. On y voit des dames de la cour en costumes passablement divers et des soldats aux vêtements plutôt *multiformes* qu'uniformes, mais produisant cependant leur effet.

A tout seigneur tout honneur. Le roi Louis XV était bien représenté par M. Lamy, que sa froideur et son air compassé desservent assez souvent dans les drames pour qu'il y ait lieu de constater qu'ils l'ont, cette fois-ci, magnifiquement servi.

Mme Lenfant bien en voix, a fait une Mme ... tout feu et tout jeu, superbement secondée par M. L. Couvreur (Nicolas). M. Delestang et M. Lacoume ont aussi bien donné. Certains ensembles n'étaient pas peut-être d'une justesse parfaite, mais cela sera corrigé très probablement à une nouvelle représentation. Le costume Louis XV seyait fort bien à certaines demoiselles d'honneur.

Que dire de l'orchestre, sinon qu'il fait rage et tapage sans suffisamment se préoccuper de ne pas couvrir les voix des artistes. L. V.

Roubaix. — La fête concert et de danse, par *l'Union Chorégraphique roubaisienne*, a attiré peu de monde, grâce au mauvais temps. Le programme très varié était pourtant alléchant. Des félicitations sont dues à M. Maryn qui, en artiste, a dansé la Matelotte, *Le Ballet dansé, Le Prisonnier, Le Pré aux Clercs, Le Ballet de la Rose, Le Tonnelier*, et la *Gavotine* ont été aussi très applaudis. M. Pollet, le gymnaste bien connu, a exécuté avec souplesse différents exercices à la barre fixe et aux anneaux. Signalons encore le travail athlétique et la jonglerie par MM. Quivy; E. Van Crayneste et Jean Brice. *Les rôdeurs de Nuit* ont aussi obtenu beaucoup de succès, ainsi que la pantomime finale. L'orchestre symphonique mérite aussi une mention spéciale.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 2 janvier.* — INCIDENT DU PASSAGE DU CORTÈGE SOCIALISTE. — Dimanche dernier vers une heure et demie de l'après-midi, au moment où les députés socialistes Guesde, Chauvin et autres descendaient la rue de la Gare entourés de leurs fidèles, un curieux, à la hauteur de la rue St-Etienne, se mit à siffler.

Immédiatement le manifestant fut entouré d'une centaine d'individus qui se mirent à l'injurier; l'un de ces derniers était particulièrement exalté, l'agent de sûreté Delcour l'invita au calme. Mais au lieu d'écouter ce conseil, notre individu continua et ajouta que lui, Delcour, était un lâche comme les autres.

Delcour lui déclina ses noms et qualité; malgré cela le guesdiste, sur un ton très élevé : « Je maintiens, dit-il, que vous êtes un lâche. » C'est alors que l'agent s'empara de sa personne et le conduisit au violon.

Le délinquant qui comparait s'appelle Henri Honoré, est âgé de 27 ans, et est tisserand à Tourcoing. A deux reprises différentes, il a eu maille à partir avec le conseil de guerre de Rouen qui l'avait condamné pour outrages à des supérieurs : il fut néanmoins gracié d'une partie de la peine. Honoré n'est point mal noté, suivant le rapport de police.

Il prétend à l'audience qu'il avait simplement crié : Vive Jaurès, et quand Delcour l'avait interpellé, il ignorait que ce fût un agent de la sûreté. Le témoin maintient sa déclaration.

Honoré est condamné à six jours de prison.

LA FRAUDE. — Joseph Bouville, 29 ans, maçon, et Gaston Variot, 19 ans, tuiliste, demeurant tous deux à Roubaix, encourent chacun une peine de dix jours de prison et cinq cent francs d'amende, pour avoir importé en fraude du tabac et du poivre; ils avaient été arrêtés sur le territoire de Wattrelos.

FRAUDE SUR LES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. — Deux négociants de Bruxelles, MM. Pooms et Citroen, avaient introduit en France et vendu à un bijoutier de Lille, des articles d'orfèvrerie qui n'avaient pas été préalablement déclarés et qui n'avaient point non plus été poinçonnés.

Les administrations de la douane et de la régie, mises au courant de cette importation délictueuse, avaient exercé des poursuites contre ces marchands : le tribunal vient de rendre son jugement : il déclare les prévenus coupables et les condamne Pooms, à six mois de prison et trois amendes, deux de deux cents francs, la troisième de vingt-quatre mille francs, et Citroen aussi à une peine d'emprisonnement de six mois de prison et trois amendes deux de deux cents francs, la troisième de mille francs.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 2 janvier.* — UNE MAISON à usage de commerce sise à Croix rue Saint Paul, mise à prix 5000 francs est adjugée à Me Buiteau pour la somme de 6600 fr.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A PROPOS D'UN PROCÉDÉ D'APPRÊT

Roubaix, le 2 janvier 1895.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Nous regrettons de devoir emprunter encore les colonnes de votre journal pour entretenir vos lecteurs d'une question qui ne présente peut-être pas pour tous le même intérêt, mais que nous ne pouvons cependant laisser passer sans relever les inexactitudes avancées par M. Liénart-Wainier dans sa lettre parue dans votre numéro du *premier janvier*.

Contrairement à ce qu'avance notre collègue, le procédé que nous employons rend non seulement le satin de Chine, mais encore tous autres tissus de n'importe quelles nuances, intachables au fer comme à la pluie et à l'eau.

Nous n'avons d'abord appliqué ce procédé qu'au satin de Chine et aux doublures travers manches et fantaisies en toutes nuances dont nous nous étions fait une spécialité; mais depuis plusieurs mois déjà nous avons fait l'application du même procédé à la robe pour une grande maison de Roubaix que nous pourrons désigner s'il en est besoin.

Nous avons livré à cette maison un premier type en noir le 17 septembre, deux autres types également en noir le 17 novembre et quatre types dont trois en noir et un en bleu marine le 17 décembre.

Nous n'avons pas cru nécessaire de nous réserver par un brevet la propriété de ce procédé mais nous pourrions si bon nous semblait l'exploiter ou le faire connaître à un tiers pour en concéder l'exploitation.

Nous vous serions fort obligés de vouloir faire insérer notre réponse dans votre plus prochain numéro et vous en remercions d'avance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

39218-38812 LECOMTE, DEPRÉS et Cie.

NORD

Découverte d'un cadavre sur la voie ferrée, à Valenciennes. — Le garde barrière du passage à niveau du *faubourg de Paris* aperçut sur la voie, mardi vers 9 heures du soir, le corps d'un individu.

Il s'approcha et reconnut un employé d'octroi du nom de Armand Leiong, qui ne donnait plus signe de vie. Le cadavre de l'employé fut déposé dans un fourgon, et transporté ensuite à son domicile.

M. Leiong était âgé de 44 ans, il laisse une veuve et trois enfants.

Un charretier écrasé à Cambrai. — Lundi vers 2 heures de l'après-midi, le nommé Demaux, en voulant descendre d'un chariot *en marche*, tomba sous une des roues qui lui écrasa la tête.

On s'empressa auprès de lui, mais on ne releva qu'un cadavre.

PAS-DE-CALAIS

Un homme écrasé par un train à Etaples. — Samedi dans la nuit, M. Charles Manger, âgé de 26 ans, sous-chef de manutention, a été écrasé par un train de marchandises, en gare d'Etaples.

Le malheureux n'aura sans doute pas entendu siffler le train. Les roues lui passèrent sur la jambe droite et lui écrasèrent le pied gauche.

M. Charles Manger a succombé mardi à midi.

Double accident mortel à Aire sur la-Lys. — Dimanche dernier, les frères Potiers, ouvriers maçons à Saint-Quentin-lez Aire, longeaient le canal, quand l'un d'eux vint à tomber dans l'eau. Son frère, en voulant le saisir, y tomba à son tour, et tous deux y trouvèrent la mort.

École des Sciences sociales et politiques DE LILLE

INTRODUCTION GÉNÉRALE A L'ÉTUDE DES SCIENCES POLITIQUES. — COURS PROFESSÉ PAR M. LE COMTE DE VAREILLES-SOMMIÈRES. — (4e ET 5e LEÇONS).

Une société en général est l'union de plusieurs personnes dans la poursuite d'un but commun. — Il y a trois conditions nécessaires, essentielles pour toute société : 1° la pluralité de personnes; 2° un but commun; 3° des moyens d'action mis par chacun au service de tous. L'autorité ne doit pas être considérée comme un élément essentiel à toute société : elle est un moyen indispensable pour le fonctionnement d'une société, elle n'est pas une condition nécessaire pour sa formation. La preuve en est que dans certaines associations il n'y a point de chef : par exemple, des savants peuvent s'associer pour déchiffrer un manuscrit, des ouvriers pour porter un fardeau; les sociétés commerciales en noms collectifs n'ont pas de chef.

Les sociétés sont volontaires ou nécessaires. Les sociétés volontaires sont celles qui sont librement formées par les associés. Il y en a deux sortes : les sociétés volontaires pendant toute leur durée, qui peuvent toujours cesser par la volonté de ceux qui les ont formées; et les sociétés volontaires au début, mais obligatoires et en conséquence indissolubles dans la suite, comme le mariage. Les sociétés nécessaires sont celles dont nous faisons partie sans y avoir consenti : telles sont la famille et la société civile.

A quel moment une société est-elle formée ? S'il s'agit d'une société volontaire de la première catégorie, elle n'existe qu'à partir du moment où commence la collaboration libre de ceux qui veulent bien poursuivre de concert le même but. S'il s'agit d'une société volontaire de la seconde espèce ou d'une société nécessaire, elle existe dès que l'obligation de collaborer a pris naissance ; peu importe que la collaboration ait ou non commencé.

La société civile ou politique est l'union des hommes groupés sur un certain territoire dans la poursuite disciplinée des conditions de bonheur temporel que les efforts individuels et libres ne peuvent obtenir.

La première question à résoudre à propos de la société civile est celle de son origine. Il faut distinguer l'origine philosophique et l'origine historique. L'origine philosophique consiste à montrer les causes générales de formation dans toutes les sociétés civiles. L'origine historique consiste à dire l'époque et les circonstances qui ont donné naissance à telle ou telle société en particulier.

1° Origine philosophique de la société civile. L'homme pour se développer doit vivre en société, tout le prouve dans sa nature : les besoins de son enfance, la faculté du langage, son intelligence capable et avide de science, son cœur capable et avide d'aimer. La famille isolée ne suffit pas pour assurer ce développement : le père et la mère peuvent mourir prématurément et sont, en tout cas, dans l'impuissance de nous procurer à eux seuls tout ce qui est nécessaire et utile au corps et à l'âme.

La nature de l'homme ne peut s'épanouir complètement qu'au sein d'un groupe considérable de familles. La société civile est donc nécessaire. Or, nous avons vu plus haut qu'une société nécessaire se forme dès qu'il y a obligation de collaborer. Cette obligation existera du moment où plusieurs familles se seront réunies. A ce moment, chacun doit tout ce qui constitue la société civile et y a droit. Celle-ci est donc formée par le rapprochement, le contact, indépendamment du consentement de ceux qui deviennent ses membres.

2° Origine historique de la société civile.

Les sociétés civiles primitives constituent ordinairement des tribus, c'est-à-dire des familles grossies peu à peu par leurs accroissements naturels. Plus tard, des migrations en masse donnent naissance à de nouveaux Etats. A toute époque, il est arrivé que plusieurs sociétés civiles se sont réunies en une seule par traité ou par conquête, et, au contraire, qu'une vaste société civile s'est divisée en plusieurs. En somme, chaque Etat moderne n'est qu'un composé d'Etats primitivement distincts.

La seule vérité que l'Eglise regarde comme essentielle en cette matière de l'origine de la société civile, c'est que la société civile est naturelle et voulue de Dieu (Encyclique Immortale Dei). A.F.

BELGIQUE

La réception du jour de l'An au Palais de Bruxelles. — La réception du jour de l'An au Palais de Bruxelles s'est faite comme chaque année sans incident spécial. Les différentes autorités ont défilé en prononçant des allocutions sur des sujets divers. Les principales ont été dites par les présidents du Sénat et de la Chambre.

Les prévisions de M Bara. — Le *Matin* a interviewé M. Bara. Nous citons ce passage :

— N'espérez-vous pas, monsieur le ministre, faire revenir les électeurs sur cette première manifestation de leur volonté ? Peu habiles encore à servir de l'arme nouvelle qu'ils ont entre les mains, peut-être modifieront-ils leur attitude lorsqu'ils en connaîtront mieux le maniement ?

» — Il n'y faut pas compter. Voyez-vous !... la pièce que nous jouons depuis si longtemps est usée. Figurez-vous deux théâtres voisins dont l'un donnerait avec verve l'opérette moderne, la pièce à la mode, tandis que l'autre s'éterniserait à son vieux répertoire 1830 : le public s'écraserait dans le premier et le second ferait faillite. C'est notre cas. Notre pièce est trop vieille.

Et le célèbre homme d'Etat se prit à rire, de ce rire en cascade, si connu de ses amis, découvrant dans leur double rangée les longues dents jaunes qui donnent un si étrange cachet à sa physionomie de vieux parlementaire anglais.

— Oui ! reprit-il, notre temps est passé — le temps de la raison calme et de la doctrine solide.

» Pour le moment, la lutte n'est plus circonscrite entre les libéraux et les catholiques, c'est la lutte des classes qui commence, et les Flandres elles-mêmes n'y échapperont pas, malgré les espérances dont osent se flatter quelques-uns. »

Liège. — *Un attentat socialiste.* — La fin de l'année a été marquée par un attentat meurtrier qui a toutes les apparences d'un crime inspiré par la passion politique. Un surveillant des charbonnages des Kersales a été tué par un mineur nommé van Belle qui, avec d'autres houilleurs, a assailli pendant la nuit le malheureux employé.

Ce van Belle a été le principal agent électoral de Smeets, le candidat socialiste, à cette dernière élection et, tandis que van Belle frappait sa victime, les autres assaillants criaient : « Vive Demblon ! » Demblon est un député socialiste.

La police qui s'est immédiatement mise en campagne a pu arrêter van Belle; ses complices ne sont pas connus.

Ce meurtre cause, on peut le deviner, une profonde émotion, car il prouve que les haines excitées par les socialistes sont près de se traduire par des violences de fait. Nous entrons dans la période de propagande par le fait après celle de propagande par la parole.

Mouscron. — *Changement dans l'horaire des trains.* — Le *Guide officiel des voyageurs* publie quelques changements dans l'horaire des trains circulant entre Gand et Tournai par Mouscron, et Lille et Mouscron, à partir du 3 janvier. Voici les changements opérés sur ces deux lignes :

Le train n° 932 partira de Gand à 8 h. 19 du matin, de Courtrai à 9 h. 18, arrivera à Mouscron à 9 h. 32, partira de cette station à 9 h. 34 et arrivera à Tournai à 9 h. 28. Ce train sera donc en correspondance à Mouscron avec celui de 9 h. 38 pour Tourcoing-Roubaix et Lille.

Le train n° 939 partant de Tournai à 1 h. 58 soir et arrivant à Mouscron à 2 h. 36, quittera cette gare à 3 h. 04 pour Gand. Le train n° 2537 quittera Lille à 2 h. 20 du soir, Roubaix à 2 h. 40 et arrivera à Mouscron à 2 h. 56.

— *Une société d'anciens sous-officiers belges* vient de se former à Mouscron. Une première réunion a eu lieu dimanche, à l'Hôtel-de-Ville. Vingt-quatre sous officiers étaient présents.

Il a été procédé à la nomination du comité. Ont été élus : Président, M. Lapsons, de Luingne; vice-président: M. Albert Seynave; trésorier, M. Henri Deffrennes; secrétaire, M. Félix Principe; commissaires : MM. O. Haberghien et Gheysen. Le siège de la société sera établi chez M. Principe, cabaretier, rue de Menin à Mouscron.

— *Une agression.* — Dans la soirée de mardi, MM. Adolphe Beckaert et Charles Nys, fermiers à Aelbecke, qui revenaient, en voiture, du hameau du Couet, à Mouscron, ont été attaqués par les frères Jules et Théophile Matton, à qui, après avoir été frappés par eux, ils ont dû remettre deux francs, sur leur demande.

MM. Beckaert et Nys ont déposé une plainte à la gendarmerie.

Tournai — Dans la matinée de mardi, vers 11 heures, le bateau le *Vigilant*, patron Albert Derymacker, d'Anvers, descendait l'Escaut avec un chargement complet de ciment. Au moment où il passait le Pont-de-fer, une fausse manœuvre le fit buter contre une des assises en pierre et produisit une large fissure dans la paroi du bâtiment, qui commença à sombrer.

Le batelier appela à son secours ses confrères stationnés aux environs, pendant que la police, avertie de l'accident, requérait en toute hâte la pompe à vapeur.

Celle-ci arrivait bientôt sur la rive et était mise en action par des membres dévoués du corps des Volontaires Pompiers, aidés d'autres courageux citoyens. Il fallut près de cinq heures d'efforts continus pour arriver à extraire complètement l'eau introduite dans le bateau et obstruer la fissure. Les dégâts sont couverts par une assurance.

L'AFFAIRE JONIAUX

Cette affaire viendra le 7 janvier devant la Cour d'assises d'Anvers. Le point important gît dans le résultat des diverses expertises et c'est là-dessus que presque tous les débats rouleront.

L'expertise chimique et médicale

Les médecins experts n'ayant trouvé, ni chez Mlle Léonie Ablay, ni chez M. Van de Kerckhove, ni chez M. Alfred Ablay, aucune affection organique qui dût ou pût entraîner la mort, et n'ayant notamment trouvé chez M. Van de Kerckhove aucune trace d'hémorragie cérébrale, ni chez Léonie Ablay aucune trace de fièvre muqueuse ou typhoïde, il restait aux chimistes à rechercher si les cadavres ne recélaient pas de traces d'un poison organique ou végétal.

C'est ce qui fut fait.

MM. Bruylants et Druyts se mirent à l'œuvre dans le laboratoire de Louvain.

Leurs conclusions sont négatives en ce qui concerne Van de Kerckhove et Léonie Ablay; mais pour Alfred Ablay ils déclarent avoir retiré de l'estomac plus de trois centigrammes de morphine en cristaux. Ils ajoutent qu'ils ont découvert de la morphine, sans pouvoir l'identifier, dans l'urine, le foie, la rate, le cerveau, les muscles, etc.

C'est sur ces conclusions que les médecins, étant donné leurs examens anatomiques et physiologiques, déclarent formellement que la mort d'Alfred Ablay est due à l'absorption d'une dose toxique de morphine.

Dans l'état actuel de la science, il n'est pas admissible qu'on puisse retrouver la morphine plus d'un an à 13 mois après la mort.

Expertises en écritures

Après la mort mystérieuse de Lionel Ablay, le second fils d'Alfred, qui habitait avec sa grand'mère, Mme veuve Meskens, le château de Winghe-Saint-Georges, des lettres anonymes furent adressées à Mme Meskens, à M. Charles Ablay et à M. Georges Ablay.

Ces lettres anonymes avaient toutes le même but et disaient en substance : « Un crime épouvantable a été commis, et si vous ne faites pas parvenir une somme de 25,000 fr. (d'une manière qui fut spécifiée), je jetterai le déshonneur dans la famille, en dénonçant le coupable à la justice. »

M. le juge d'instruction Hayoit commit alors comme experts en écritures, M. Gobert, expert de la Banque de France, à Paris, et M. Devresse, inspecteur général de l'enseignement et expert des tribunaux d'Anvers.

Les experts attribuent, avec la certitude la plus absolue, que les lettres anonymes de chantage émanent de Mme Joniaux.

Expertise du comptable Bogaerts

L'instruction a porté en partie sur les embarras d'argent du ménage Joniaux.

Des témoins notables, MM. le baron d'Espierres, Mme la douairière Legrelle, M. et Mme Guyot ont prêté ou ont été prié de prêter des sommes assez fortes à Mme Joniaux.

L'accusation montre aussi que le ménage Joniaux pouvait rarement payer ses traites aux échéances, qu'il devait constamment renouveler ces traites que Mme Joniaux allait jusqu'à engager ses bijoux au Mont-de-Piété.

M. Bogaerts, banquier à Anvers, a été chargé par M. Hayoit d'examiner la situation financière de Mme Joniaux. Il a fait un très long travail et conclut, d'après les documents que l'accusée lui a soumis, que la situation financière de Mme Joniaux n'offre rien d'anormal.

Il croit qu'au moyen de renouvellements et de nouveaux emprunts Mme Joniaux serait parvenue à payer les traites en circulation, des bijoux qu'elle avait achetés, etc.

M. le président Holvoet se livre depuis longtemps à une nouvelle instruction supplémentaire dans le but d'établir la situation financière de Mme Joniaux.

Les mobiles qui auraient inspiré Mme Joniaux

L'acte d'accusation s'étend longuement sur la mort de Jacques Van de Kerckhove, Léonie Ablay et Alfred Ablay, et les mobiles qui auraient fait agir Mme Joniaux. Jacques Van de Kerckhove jouissait d'une fortune estimée à plusieurs centaines de mille francs et dont les époux Joniaux devaient hériter, si M. Van de Kerckhove n'avait pas testé en faveur de Mlle V. W... et de son enfant.

Léonie Ablay avait été assurée pour 70.000 francs au profit de Mlle Jeanne Faber, issue du premier mariage de *Mme Joniaux*. Cette dernière était bénéficiaire de l'assurance contractée d'abord à 80,000 francs, puis à 100,000 francs par Alfred Ablay.

Pour ce qui concerne Jacques Van de Kerckhove, l'accusation dit que le bruit du mariage de Jacques avec Mlle V. W... était suffisamment répandu pour parvenir aux *oreilles de l'accusée*. Ce mariage impliquait la reconnaissance d'un enfant naturel de M. Van de Kerckhove. Cet enfant devenait ainsi son héritier. Tout espoir d'hériter était perdu pour Mme Joniaux.

Les assurances contractées sur la vie de Léonie et Alfred Ablay

L'acte d'accusation s'étend longuement sur les assurances contractées par Léonie Ablay au profit de Mlle Jeanne Faber et par M. Alfred Ablay au profit de Mme Joniaux.

Léonie Ablay a été assurée à deux compagnies, la *Nationale* et la *Bâloise*, pour la somme de 70.000 francs au profit de Jeanne Faber. Les deux assurances étaient contractées pour 10 ans. A l'époque de l'assurance, Léonie était âgée de 45 ans et avait une santé robuste. Cela résulte des certificats délivrés par les médecins des Compagnies chargés de la visite corporelle des clients qui sollicitent une assurance.

Ici, il faut ouvrir une parenthèse pour rappeler les déclarations faites le 2 avril dernier par Mme Joniaux au cours de l'interview que l'accusée eut avec le *Patriote*. Voici comment Mme Joniaux a expliqué « l'assurance » de sa sœur Léonie :

« Ma mère, femme du lieutenant général Ablay, fit appeler, avant de mourir, ma sœur Emilie, qui habite rue du Marteau, à Bruxelles. Elle lui confia un secret : elle avait une dette de 30,000 fr. qu'elle suppliait ses enfants de payer.

» Emilie nous mit au courant. Nous cherchâmes les moyens d'exécuter le dernier vœu de maman.

» Emilie avait une situation qui lui rapportait environ 1,500 francs. Je faisais à mes deux sœurs, depuis 1875, une pension mensuelle de 200 francs.

» Nous cherchâmes donc comment nous pourrions payer la dette de maman. Emilie et Léonie s'offrirent — le parquet a entre les mains un acte prouvant ce détail — de renoncer momentanément à la pension que je leur servais; avec cette somme, je paierais une assurance sur la vie de notre sœur Léonie.

» Cette assurance servirait à désintéresser les créanciers de maman.

» Mes sœurs et moi, nous résolûmes de fixer l'assurance à 70 000 fr. Moyennant cette somme, ma fille — au profit de qui l'assurance serait placée — pourrait, après avoir payé les créanciers de maman, continuer la rente de ses tantes, dans le cas où je viendrais à mourir.»

L'acte d'accusation répond à Mme Joniaux que la dette sacrée, pas plus que l'allocation du secours de 2,400 fr., n'ont jamais existé, si ce n'est dans la féconde imagination de l'accusée, que Mme Joniaux voulait entrer en possession de la prime d'assurance de Léonie Ablay pour donner libre cours à ses désirs de luxe et organiser à l'occasion du mariage de sa fille, qui, aussi bien que son fiancé, ignorait l'existence des assurances, des fêtes qui éclipseraient en splendeur celles que donnent les familles les plus fortunées à l'occasion de l'établissement de leurs enfants.

Rappelons encore en quels termes Mme Joniaux a expliqué, toujours dans l'interview du 2 avril au *Patriote*, l'assurance de M. Alfred Ablay.

« Alfred Ablay, disait-elle, était traqué par ses créanciers. Il dut successivement quitter plus de dix places que M. Joniaux, grâce à son influence, lui avait procurées.

» A peine casé, on s'empressait de faire arrêt sur son traitement. Or, Alfred était comptable caissier. L'état de gêne dans lequel il se trouvait n'était pas de nature à inspirer grande confiance, surtout si l'on songe que ses dettes s'élevaient à cent mille francs environ.

» M. Ablay prévint sa sœur vers la fin de l'année dernière, qu'il venait à Anvers. Il arriva chez M. et Mme Joniaux qui, comme d'habitude le reçurent avec affection.

» M. Ablay annonça l'intention de contracter une assurance au profit de ses créanciers, afin de les contenter »

Ici encore, l'acte d'accusation conteste les déclarations de Mme Joniaux. « M. Alfred Ablay, dit-il, n'a jamais cherché à payer ses créanciers. Il n'a jamais, par le fait d'une saisie pratiquée sur ses appointements, perdu la situation qu'il occupait dans une administration.

» Alfred Ablay avait si peu l'intention de payer ses créanciers qu'à la mort de Lionel, dont il devait hériter une petite somme, il cacha soigneusement son adresse. »

L'acte d'accusation fait aussi remarquer qu'il est impossible qu'un homme sans place et sans moyens d'existence contracte une assurance pour laquelle, d'après le contrat fait avec le *Gresham*, il s'engageait à payer annuellement 3,166 fr. de primes pendant chacune des cinq premières années et 6,332 f. chacune des années suivantes. «Jamais, ajoute l'acte d'accusation, Alfred Ablay n'aurait été en mesure de payer semblables primes et, certes, les créanciers ne se seraient pas chargés de ce soin...

L'accusation affirme que Mme Joniaux a eu, la première, l'idée de l'assurance. Cela résulte de correspondances saisies où Alfred demande à Mme Joniaux : « Comment va ton assurance... ? » S'il s'est occupé, à Paris, de cette assurance, c'est parce qu'il espérait en tirer un bénéfice plus grand que celui qui lui avait été promis par sa sœur.

Alfred Ablay, en revenant à Anvers, a apporté toute sa correspondance ; mais parmi les documents saisis tant dans sa chambre que dans la demeure des époux Joniaux on n'a trouvé aucune lettre ayant trait à la question de l'assurance, qui devait mettre fin à ses tribulations.

L'acte d'accusation conclut que Mme Joniaux a fait disparaître tous les papiers compromettants.

Toujours d'après l'acte d'accusation, à l'époque où l'on négociait l'assurance d'Alfred Ablay, Mme Joniaux devait plus que jamais faire face à des difficultés d'argent. Elle avait au 1er avril une échéance de 10.000 francs qu'elle a laissé protester. Toutefois, au dernier moment, les billets ont été retirés de la circulation au moyen d'une somme de 15 000 francs reçue de Mme Joniaux mère.

Les prétendues fausses traites d'Alfred Ablay

Pour justifier ses emprunts, Mme Joniaux a allégué que son frère Ablay avait fait des traites fausses au nom de M. Joniaux et que, pour sauver l'honneur de sa famille, elle se sacrifiait et voulait sauver le malheureux Alfred Ablay.

L'acte d'accusation répond à Mme Joniaux que tout prouve que l'argent qu'elle sollicitait devait servir à payer ses propres dépenses. Il rappelle la déposition de M. le juge Gaillait. Celui-ci avait promis son concours à l'accusée pour l'aider à sortir des difficultés qui l'étreignaient, à condition de faire connaître le nom du détenteur des traites fausses. Mme Joniaux a refusé.

La contre-expertise

Les experts de la défense sont MM. Stiénon, médecin-légiste, et Depaire, pharmacien-chimiste à Bruxelles.

M. Stiénon posera différentes questions aux médecins commis par M. Hayoit, notamment celle-ci : la surcharge graisseuse et les adhérences fibreuses du cœur que vous avez constatées n'étaient-elles pas de nature à provoquer la mort d'Alfred Ablay.

Quant à M. Depaire, il s'attachera à démontrer que les réactifs employés par MM. Bruylants et Druyts ne pouvaient pas donner les résultats qu'ils ont obtenus.

CAUSERIE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE

V

L'égoïsme

L'égoïsme, c'est l'amour exagéré de soi. Il n'y a pas de vice qui rende l'homme plus méprisable ni plus insupportable dans la famille. Chez l'enfant, il se traduit d'abord par la gourmandise. Prenez donc bien garde, mes amis, de l'encourager en satisfaisant, sous ce rapport, tous ses caprices ; réglez ses repas de bonne heure et habituez-le à se contenter de ce que vous pouvez lui donner. A moins qu'il ne soit souffrant, ne lui faites pas de cuisine à part. Ce sera pour vous plus commode, moins coûteux, et vous n'aurez pas plus tard l'ennui de le voir bouder devant son assiette et de voir les gens rire de ses exigences.

Entre les repas, peu de fruits ou de friandises : son estomac s'en portera mieux et votre bourse aussi; et s'il vous arrive de lui en donner, habituez-le à vous en offrir et acceptez quelquefois. S'il l'oublie, retirez-lui le bonbon; il ne s'y fera pas reprendre.

J'ai connu des enfants tout jeunes qui contemplaient l'étalage d'un pâtissier, d'un marchand de fruits, ou parcouraient les allées de la foire sans jamais rien demander. C'est que toute demande était refusée, ce qui n'empêchait pas les parents de leur acheter quelque jouet ou quelques pralines.

— *Mais si les enfants crient et pleurent en public?*

Ecoutez : voici un exemple que je vous recommande. Une petite fille de ma connaissance, sortant avec son père, après le dîner, arrive en face d'un pâtissier et se met à crier : *j'ai faim ! j'ai faim ! de ce ton* agaçant particulier aux enfants capricieux. Le père s'y laissa prendre et acheta un gâteau. Mais le dimanche suivant, il mit, sans rien dire, un morceau de pain sec dans sa poche et repassa, à dessein, devant la pâtisserie. La marmotte recommença la comédie.

— Tu as faim ? lui dit son père. — Oui. — Eh bien! voilà de quoi manger. Et il lui donna le pain dont il s'était muni. La petite fille prise au piège, mangea bravement, et depuis elle n'eut plus jamais pareil appétit en promenade.

VI

La condescendance

La condescendance consiste à sacrifier de bonne grâce ses goûts personnels à ceux des autres, quand la raison ou l'occasion le demande, pourvu que la conscience ne s'y oppose pas. Je ne connais guère de qualité qui nous fasse plus aimer et qui soit plus nécessaire à la paix dans la famille et à l'agrément dans les rapports sociaux.

Il va sans dire que je ne parle pas ici des personnes qui sont toujours de l'avis de tout le monde, non par raison, mais par faiblesse de caractère, insouciance de nature ou paresse d'esprit.

Il y a des caractères mal faits auxquels il suffit de proposer la chose la plus simple : une visite, une partie de jeu, pour qu'ils veuillent aussitôt le contraire, et se fâchent si on leur résiste? Vous émettez une opinion raisonnable, ils prennent le contre-pied. La mère prépare-t-elle un petit régal qui plait d'ordinaire et dont toute la famille se réjouit, ils se mettent à bouder : c'était autre chose qu'il leur eût fallu, et voilà la petite fête gâtée. (1)

Veillez bien sur ce point, mes amis, avec tous vos *enfants : ne cédez à aucun caprice* et ne tolérez pas que les fantaisies d'un seul troublent ainsi chaque jour la joie de tous. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse jamais se plier même aux fantaisies des enfants, quand elles ne sont ni trop coûteuses ni trop déraisonnables ; mais que ce ne soit point par crainte d'une scène. Ce serait le meilleur moyen d'encourager les exigences d'un marmot.

On a dit qu'en politique, les modérés tombent toujours du côté des violents : il se passe quelque chose de semblable dans bien des familles. Voici deux frères : l'un, doux, raisonnable ; l'autre, capricieux, violent. Le meilleur est le souffre-douleur de l'autre. Finit-il par se révolter contre les méchancetés de son frère, sa mère lui dit : mais aie donc patience avec ton frère : tu connais bien son caractère ; et si le pauvre enfant refuse de se laisser martyriser davantage, il arrivera quatre fois sur cinq que c'est contre lui qu'elle se fâchera.

Eh bien ! c'est une injustice et une lâcheté, mère, une lâcheté dont vous ne vous rendez pas compte assurément. Comment! Si cet enfant courait un danger, vous vous exposeriez à tout pour le sauver, et vous souffrez que son frère le torture pour éviter vous-même les tracasseries d'un mauvais drôle! Et vous ne voyez pas que de la sorte vous allez sûrement gâter le meilleur, puisqu'il ne manquera pas de trouver qu'il a tort d'être sage, attendu que sa sagesse ne lui vaut que des ennuis et des coups!

J'exagère peut-être; eh bien ! voyez ce qui se passe autour de vous et peut-être chez vous, et jugez.

VII

Le dévouement

Si la condescendance est une qualité, le dévouement voulu, réfléchi, est une vertu sans laquelle il ne peut y avoir de famille heureuse.

Le pompier qui risque sa vie pour arracher aux flammes le malheureux qu'elles menacent; celui qui se jette à l'eau pour sauver une personne qui se noie, accomplissent des actes de dévouement qui les font estimer et respecter; le missionnaire qui passe ses jours en compagnie de lépreux avec la quasi-certitude de contracter leur affreuse maladie; l'infirmière qui s'enferme toute sa vie dans une salle de fiévreux, de varioleux, de cholériques ou de pestiférés font un acte de dévouement perpétuel.

Peut-on dépasser de pareils dévouements ?

On m'objectera peut être que les enfants qu'on élève n'auront sans doute rien de pareil à faire; c'est possible ; encore n'en savez-vous rien; mais ils pourront avoir à passer de longues et douloureuses nuits près de votre couche, près du berceau d'un enfant ou du lit d'un mari ou d'une femme ; vos aînés pourront avoir à élever vos cadets si vous les laissez orphelins ; n'est-ce pas aussi du dévouement que cela, et sur lequel vous seriez bien heureux de pouvoir compter ?

Tâchez donc de les élever jusque-là,

(*A suivre.*) ALEXANDRE FAIDHERBE.

(1) Les mères excusent volontiers leurs faiblesses par les caprices de l'estomac de leurs enfants. La vérité est qu'on fait l'éducation de l'estomac comme celle du caractère, avec patience, prudence et fermeté. Ont-ils l'estomac fait autrement que le nôtre, les Allemands qui se délectent de choucroute, les Chinois qui se gavent d'œufs pourris, les Lapons qui boivent l'huile brute de poissons? C'est la répugnance, c'est-à-dire l'imagination ou le caprice qui causent tout le mal. Qui n'a mangé de bon cœur, sans s'en douter, des mets qu'il refusait obstinément?

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du mercredi 2 janvier.* — Isidore Beaumont, rue de l'Epeule, maison Mathieu. — Berthe Alard, Grande-Rue 47 bis. — Hippolyte Martens, rue Drouot 40. — Suzanne Marienne, ruelle Cugnot 14. — Eva Gressier, rue des Fleurs 59. — Berthe Boussemart, rue de Lannoy 459. — Séraphin Halfmaertin, rue Denain 41. — Madeleine Caudron, rue Pierre-de-Roubaix 8.. — Marie Renart, rue Ogiers 49. — François Planquelle, rue des Longues-Haies 275. — Louis Fies, rue du Fort 86. — Victor Quatannens, rue des 7 Ponts, cour Dupont 4. — Marie Launoy, rue du Collège 21. — Georges Dupuis, rue St-Jean 177. — Charles Vauryckeghem, rue Wagram 23. — Gabrielle Destobbeleire, rue d'Italie 7. — Théophile Vandercruyssen, rue de la Guinguette 76. — Edouard Nutte, rue Paul Bert 8. — Cécile Bruyns, rue Cugnot 58. — Anna Tonnel, rue des Fondeurs 22. — Henri De Fauw, rue Sainte-Elisabeth, cour Dèrrumaux 12. — *Mariage.* — Henri Duguauquier, 28 ans, tapissier à Tourcoing et Hélène Claerebout 28 ans, sans profess., boulevard de Belfort 53. — *Déclarations de décès.* — Germaine Dewez, 2 mois, rue Vaucanson 46. — Jules Vernimme, 3 ans, Hôtel-Dieu — Henri Toulier, 5 mois, rue Miln 34. — Désiré Haverbeke, 1 an, rue du Pile, cour Bonte 4. — Clara Dumasie, 5 ans, Hôtel-Dieu. — Louise Portemans, 58 ans, Hôtel-Dieu. — Jean Ghesquière, 45 ans, Hôtel-Dieu. — Jules George, 25 ans, Hôtel-Dieu. — Edouard George, 76 ans, Hôtel-Dieu. — Louis De Reuck, 38 ans, Hôtel-Dieu. — Alphonse Coghe, 3 ans, rue Lavoisier, cour Dupont 9.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 1er janvier 1895.* — Yvonne Guelton, rue des Villas. — Marie Suys, rue Delhaye. — Marthe Delahousse, boulevard Gambetta. — Georges Roart, rue Nationale. — Marie Petit, rue Cimbale. — Jules Matton, rue de Gand. — *Du 2.* — Joseph Corsellis, rue du Clocher. — Edmond Depooter, ruelle Carnette. — Blanche Lannoo, rue Vienne. — Albert Moulin, rue Jambon. — Alfred Kint, rue Niot. — Madeleine Miette, rue de la Blanche Porte. — Louis Tailman, rue Jambon. — Léonie Delvoge, rue Guisnes. — *Déclarations de décès du 1er janvier.* — Victor Delporte 43 ans, employé, rue du Brun-Pain 67. — *Du 2.* — Auguste Leclercq, 35 ans, employé, rue du Blanc-Seau 331. — Augustin Desmettre, 18 ans, mécanicien, rue Niot 31. — Gérard Vanderstichel, 43 ans, directeur, rue de l'Alma 2. — Marie Delannoy, 58ans, rue Coët 57.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COGHE-VERHAEGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Alphonse COGHE, décédé à Roubaix, le 2 janvier 1895, à l'âge de 4 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 4 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lavoisier, cour Dupont, 9.

CHOSES ET AUTRES

Mme d'A..., qui élève très rigoureusement son jeune fils, lui disait hier :

— Vois-tu, Gustave, il faut être généreux et bon; rappelle-toi qu'on a beaucoup plus de plaisir à donner qu'à recevoir.

— Ça, c'est bien vrai, maman, surtout pour les coups de martinet.

**

A l'une des dernières réceptions ministérielles, M. Taupin, chef de bureau, qui était au nombre des invités, avait éternué à plusieurs reprises.

Le ministre, voulant lui donner une marque d'intérêt, s'approcha de lui et, avec sollicitude :

— Vous avez dû prendre froid, mon cher Taupin, lui dit-il.

Le rond-de-cuir, tout interloqué, de balbutier en s'inclinant :

— Je crois que j'ai eu cet honneur, monsieur le ministre !

**

— Dis, papa, qu'est-ce que cela veut dire : *informe* ?

— Cela veut dire quelque chose de mal venu, de laid ?

— Alors, la justice, c'est bien laid ?

— Pourquoi cela ?

— Puisque tu dis toujours, en lisant ton journal : « La justice informe.»

**

Dans un bazar de la République, à Paris, une plantureuse bobonne, fraîchement débarquée du fond de l'Auvergne, admire *un étalage de mouchoirs. Un commis* s'approche, la bouche en cœur.

— Venez voir, mademoiselle. Occasion unique. Mouchoirs en batiste, ourlets à jour, initiales à volonté. Prix sans précédent : deux francs quatre-vingt-quinze les six mouchoirs.

La bonne, en extase, demande timidement :

— Et la belle lettre brodée, monsieur ?

— C'est compris dans notre prix sans précédent. Votre petit nom, mademoiselle, commence par...

— Par *une* R, monsieur.

— C'est bien cela. Une jeune dame aussi fraîche et ronde ne peut s'appeler que Rose.

— Vous n'y êtes pas, monsieur. Je m'appelle Ernestine.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Les amateurs étaient fort nombreux mardi au Réveil du Jour rue de l'Alma, pour prendre part à la belle partie d'un 2 de 3 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs qui a eu lieu contre M. Dutat, au Boulevard. Les paris engagés ont été très nombreux. La société du Réveil du Jour a gagné les deux premières paires et a perdu la troisième.

— Voici le résultat de la belle partie d'un 3 de 5 pour 200 francs, paire de plaisir à 20 fr. qui a eu lieu mardi chez M. Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, contre la société de l'Enfié. Les amateurs étaient venus en très grand nombre pour assister à cet intéressant 3 de 5. La société du Maréchal de Coyghem, a gagné les 1re, 2e, 3e, 5e et 6e paires. Les paris ont été importants.

— *Aujourd'hui jeudi 3 janvier*, à 4 heures, grand combat de coqs chez César Vandamme au Bon Vivant contre la société de chez Sommers et Cie de Lille ; 2 de 3 mort pour 50 fr. Paires de plaisir à 10 francs.

TOURCOING. — La belle partie de rendage d'un 2 de 3 pour *50 fr., paires de plaisir à 10 fr.*, qui a eu lieu mardi chez M. Paul Vandergraet, estaminet de la Brasserie St-Eloi, contre la société du Coq chantant de Tourcoing, avait attiré un grand nombre d'amateurs. De nombreux paris, quelques-uns fort importants, avaient été engagés avant même que la mise au parc ait été faite. La Brasserie St-Eloi a gagné la 2e paire, la société du Coq chantant a gagné les 1re et 3e paires. La partie *reste gagnée par la* Brasserie Saint-Eloi qui avait 3 paires à l'attaque.

— Vendredi 4 janvier aura lieu à la Brasserie Saint-Eloi, 22, rue de la Gare, une belle partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. paires de plaisir à 10 fr. contre la société de chez M. Sommers, de Lille.

— Dimanche 6 janvier, belle partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. paires de plaisir à 10 fr. à l'estaminet de la Clef d'or, rue du Dragon prolongée, contre M. Lemay.

MOUSCRON.— La société établie chez M. Duvillier, au Cuirassier, rue de la Marlière informe les amateurs *qu'elle donnera* le dimanche 3 février 1895, un grand concours de coqs barbarie écossais. Il y aura 150 francs de prix en espèces répartis comme suit : 1er prix 100 fr. 2e 50 fr. 3e 40 fr. 4e 20 fr. 5e 20 fr. 6e 20 fr. La mise est de 15 fr. Douze sociétés pourront y prendre part. La première paire 4 livres, la 2e 4 livres 1/2, la 3e 5 livres. Les conditions seront celles du grand concours de Roubaix. Pour le versement des mises, s'adresser à *M. Henri Duvillier*, au Cuirassier à Mouscron.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rue Archimède et Richard-Lenoir). — Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. - Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 0/0. — Jeudi 3 janvier 1895. — **La Porteuse de Pain**, grand drame en 5 actes et 9 tableaux.

BIBLIOGRAPHIE

Argus de la Presse fondé en 1879. — Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, « qui lit ; découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZITE, p. 70 et 323).

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui parait sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, 155, rue Montmartre, Paris. — *Téléphone.* —L'*Argus* lit 5,000 journaux par jour. 38872

MAISON DU TAPIS

7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

A l'occasion des Fêtes de fin d'année la maison vient de traiter directement une importante affaire en

ARTICLES DE LA CHINE ET DU JAPON

ce qui lui permet d'offrir des objets absolument authentiques à des prix incroyables de bon marché

Tapis de Table Levantins (ARTICLE NOUVEAU) — CARRES (BRODERIE JAPONAISE) POUR COUSSINS

FOYERS EN FOURRURES DU THIBET — Paravents ET Ecrans de cheminée

CARPETTES TOUTES TAILLES - LINOLÉUM

Tout acheteur recevra à titre gracieux un éventail japonais

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **timbre caoutchouc** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable. — Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 f. 50**, selon le genre. Initiales entrelacées **0 f. 50.**

GOFFIN et GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

Nouveaux **PLANCHERS** syst. Hennebique ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES

en acier et béton de ciment

SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE

SAISON D'HIVER AUX

Fabriques Parisiennes

E. LANDAUER

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

Spécialité de

TROUSSEAUX ET LAYETTES

Immense assortiment de

Linge brodé et cousu à la main

Choix considérable d'**articles** hautes nouveauté pour **enfants**, en **Robes blanches et couleurs, Douillettes, Pelisses** et **Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers**, etc., etc.

BONNETERIE

RIDEAUX EN TOUS GENRES

CHEMISES pour **hommes** et **jeunes gens**, toutes faites et sur mesure.

DÉPOT de TOILES des VOSGES ET LINGE DE TABLE

garantis à l'usage

Maison de confiance, reconnue depuis de nombreuses années pour ne vendre que des **articles soignés** et de **bonne qualité** à des conditions de bon marché exceptionnel.

GRAND CHOIX

d'Articles utiles pour cadeaux de fêtes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16, Roubaix

38962

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 3 janvier 1895.

La première cote de l'année n'accuse aucun changement de cours sur celle du 31 décembre.

Marché de Roubaix-Tourcoing. Reports : de février, 10.000 kil. sur mars, avec 10 centimes et 5.000 sur avril avec 12 centimes.

On a traité en décembre 2.120.000 k. en type 1 et 20.000 en type AB soit 2.140.000 k. Le stock en filière au 31 décembre était de 3.204.000 k. en type 1 et 101.000 en AB, au total 3.305.000 k.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 3 janvier.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité ... balles Australie, 16 b. Plata, ... b. diverses.

Situation critique de la laine

XXVe ARTICLE

M. Edouard Delahousse, qui a cru devoir *reproduire intégralement les paroles prononcées par lui* dans la réunion du 27 décembre, n'hésite pas à écrire ceci : « Je n'ai qu'un but, prouver que les arguments les plus sérieux en apparence, *qu'on a invoqués* pour supprimer le Terme sur les places de Roubaix-Tourcoing, n'ont pas la valeur qu'on semble vouloir leur accorder. »

Ce n'est pas précisément un certificat d'honnêteté que cet adversaire nous décerne, aussi nous allons examiner les arguments qu'il *invoque*, lui.

Il va démontrer que, sans le Terme, les cours de la laine se seraient encore affaissés davantage.

C'est probablement pour cela que, en Allemagne, où l'on fait moins d'affaires à terme que chez nous, et en Angleterre, où l'on n'en fait pas du tout, le cours des peignés est plus élevé qu'en France.

M. Delahousse pourrait peut-être nous dire ce que l'étranger nous a pris de laine peignée. Nous affirmons que ces produits français étant à fort bas prix, nos concurrents se les sont assurés uniquement pour cette raison.

**

1° « Le Terme fonctionne depuis 1888; on l'attaque seulement depuis six mois.

» Le type terme monta à 7 fr. alors que les autres peignés restaient à des cours inférieurs.»

On attaque le terme depuis sa naissance, parce qu'il est une surprise, un jeu, une tromperie.

Ceux qui ont été témoins des affaires du début, se rappellent que le Terme a immédiatement donné une *valeur fictive* à la laine. On a pu prédire alors des ruines qui se sont accomplies.

Quand le peigné de Buenos-Ayres soumis au jeu s'est élevé à 7 fr. et plus, on a prédit une dégringolade fatale; elle s'est aussi produite.

Le *consortium* de Roubaix-Tourcoing, établi entre une dizaine maisons, avait laissé, à chacune de ces maisons, environ 10.000 fr. de bénéfices, pour tout potage ; cela après des dizaines de millions de transactions.

Tant que cette association d'essai a duré, les cours du Terme, continuellement poussés vers le haut, ont fait croire à la durée stable d'un mouvement d'affaires, mais dès qu'il s'est agi de dissolution, le peigné à terme a piqué une tête dans les bas fonds des cours. Depuis, il ne s'est relevé que par soubresauts.

Le commerce raisonnable n'a jamais suivi ces opérations. Beaucoup de maisons sérieuses n'ont jamais rien acheté au *Terme*.

On se plaint à juste titre, parce que les joueurs du Terme ont sans cesse obligé les cours à fléchir.

Chaque vente de Londres a été l'occasion d'une légère reprise. A peine était-on entré dans cette voie que les opérations du terme décourageaient les acheteurs et provoquaient une nouvelle baisse.

Il est vrai de reconnaître que, trop longtemps, on s'est tû sur les agissements du Terme, mais qui ose dire qu'on les a approuvés ?

Les courtiers savent fort bien qu'en certaines maisons, que nous pourrions citer, il ne leur a jamais été permis de proposer les affaires du Terme, soit à l'achat, soit à la vente.

Et quand on fait l'éloge du Terme, on devrait être renseigné parfaitement sur ce qui se passe.

Un jour, un négociant de Roubaix, offre à un client un lot de peigné de B.-Ayres à cinq francs; ce client industriel répond qu'il ne peut y mettre que 4 fr. 90. Le vendeur se récrie et, voyant entrer chez lui un courtier, il dit à son amateur :

— Vous me laissez libre de vendre, n'est-ce pas ?

— Au-dessus de 4,90, certainement.

Le courtier examine la bobine, prend un échantillon et sort en disant :

— Si le peigné est accepté au Terme, je le prends à 5,15.

Le lendemain, l'affaire était conclue.

Et partout, dans les bureaux sérieux, on vendait cette qualité de 4,90 à 5 fr. Mais le Terme a besoin de filières !...

Cette histoire s'est reproduite des milliers de fois.

Bref, les hommes les plus intelligents n'ont jamais rien compris aux zig-zags du terme, parce que le jeu n'a servi, le plus souvent, qu'à égarer l'opinion générale. S'il en était autrement, l'histoire du jeu serait l'histoire exacte du mouvement industriel et commercial.

**

M. Delahousse pense que ceux qui ont du stock en laine peignée ou en laine à peigner, peuvent avoir acheté du terme au lieu d'avoir vendu *la laine dont ils auraient pu, au cours de cette campagne, retirer un prix relativement rémunérateur.*

Il y a là une complication difficile à expliquer. M. A. reçoit 1,000 b. de la Plata dont il espère tirer un profit, il les met au peignage parce que tel est son